PROCES-VERBAL

De l'assemblée communale ordinaire du jeudi 11 décembre 2014, 20.00 heures à la salle de l'Auberge communale de Courgevaux.

Présents: Il y a 49 électeurs et électrices qui prennent part à cette assemblée, ainsi que 2 personnes sans droit de vote: M. Hervé Mory, secrétaire, n'habitant pas la commune, ainsi que le représentant de la presse : M. Kilchherr pour le Freiburger Nachrichten,

Présidence: M. Eddy Werndli, Syndic

Procès-verbal: Hervé Mory, secrétaire

Eddy Werndli, Syndic salue les personnes présentes au nom du conseil communal. Cette assemblée a été convoquée par publication dans la feuille officielle du canton de Fribourg N°47 du 21 novembre 2014, par affichage au pilier public et par invitation personnelle. Le bulletin d'info a été remis dix jours avant l'assemblée. Le Syndic demande s'il y a des remarques quant au mode de convocation ou quant à l'ordre du jour ?

Excusés: Le Syndic renonce à lire la liste des personnes excusées. Les noms seront inscrits au procès-verbal. Se sont excusés: Séverine et Peter Luder, Robert Brönnimann, Andrea Niggli, Pascal Kuchen, Charles Rohrbach. Alfred Jöhr, Erika Jöhr, Brigitte Zürcher, Béatrice Rentsch.

Scrutateurs: sont nommés scrutateurs: MM. Patrice Grégoire et Yannick Freiburghaus.

Comme il n'y pas d'autre remarque le Syndic déclare donc cette assemblée ouverte. Les décisions à prendre ce soir se font à la majorité des suffrages. La majorité absolue est de 25. Les abstentions ne sont pas prises en comptes En cas d'égalité, c'est le Président qui tranche, selon l'art. 18 de la loi sur les communes. Les membres du conseil communal peuvent voter pour le budget.

ORDRE DU JOUR

- 1. Procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 11 septembre 2014
- **2.** Budget 2015
 - 2.1 Présentation du budget de fonctionnement et d'investissement
 - 2.2 Investissements
 - **2.2 a)** Ruelle du village, assainissement (eau, eau usée, route), financement, approbation
 - 2.2 b) Fin du Mossard, terrain places de parc, financement, approbation
 - 2.2.c) Accès à la déchetterie, financement, approbation
 - 2.2 d) STEP région de Morat, financement, approbation
 - 2.3 Rapport de la commission financière
 - 2.4 Vote final des nouveaux investissements (a, b, c, d), du budget d'investissement et de fonctionnement
 - **2.5** Plan financier, information
- 3. Compte de trésorerie, approbation
- 4. Divers
- 1. Procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 11 septembre 2014

Ce procès-verbal a été publié sur le site internet de la commune et a été à disposition au bureau communal. Il n'est plus lu. Comme il n'y a pas de commentaire, l'on passe au vote.

Résultat du vote: approbation à l'unanimité.

2. Budget 2015

2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement

La parole est donnée à Alfred Rentsch pour la présentation du budget 2015. Alfred Rentsch présente chaque rubrique et donne des explications concernant les principales variations par rapport au budget 2014. Des graphiques explicites sur l'évolution des dernières années des comptes et des budgets accompagnent ses explications. Il en résulte un budget qui n'est pas équilibré. Le déficit prévu pour 2015 est de CHF 70'671.00. Il faut relever cependant que la commune doit dès 2014 amortir les pertes des années passées et tout particulièrement le découvert au bilan en prenant en charge un amortissement supplémentaire. Cet amortissement s'élève à CHF 40'687.00. Alfred Rentsch présente aussi le calcul du cash flow, qui se présente ainsi.

Solde du compte de fonctionnement	CHF -70'671.00
./. Imputations internes (charges)	CHF -828'000.00
+ imputations internes (revenus)	CHF 828'000.00
./. Prélèvement aux réserves (revenus)	CHF -15'000.00
+ Amortissements	CHF 375'000.00
+ Amortissement du découvert au bilan	CHF 40'687.00
Cash Flow	CHF 330'016.00

Le Conseil communal est toutefois sur le bon chemin. Cependant, pour assainir les finances, ce chemin est toujours encore très caillouteux. Il n'y a pas de question sur cette présentation.

Alfred Rentsch présente le budget global d'investissement. Chaque nouvel investissement sera présenté par la suite en détail et séparément. Comme pour le fonctionnement, le Conseil communal s'est limité pour les investissements à l'absolue nécessité.

Investissements prévus en 2015

Investissements	Dépenses	Recettes
Santé		
Participation à l'Hôpital de Meyriez (crédit cadre)	324'000.00	
Transport et communication		
Eclairage public assainissement (crédit cadre) 4 ^{ème} tranche	20'000.00	
Accès à la déchetterie (nouveau)	17'000.00	

Assainissement Ruelle du Village (nouveau)	93'000.00		
Acquisition de terrain Fin du Mossard ouest (nouveau)	30'000.00		
Protection et aménagement de l'environnement			
Conduite d'eau potable Ruelle du Village (nouveau)	138'240.00		
Eau usée Ruelle du Village (nouveau)	305'840.00		
STEP Region Morat (nouveau)	48'245.00		
Taxes de raccordement	185'000.00		

Total	976'325.00	185'000.00
Investissements nets		791'325.00

Le Syndic remercie Alfred Rentsch pour sa présentation et demande à l'assemblée s'il y a des questions jusqu'ici. Ce n'est pas le cas, nous passons à la présentation détaillée des nouveaux investissements.

2.2 a) Ruelle du village, assainissement (eau, eau usée, route) Financement

Myriam Danthe présente cet objet. Les plans et autres indications sont également présentés à l'écran. L'état souterrain et superficiel de la Ruelle de Village est précaire. Les canalisations sont dans un état désolant et la route est défectueuse. Côté canalisation il s'agit de raccorder chaque habitation au système d'eau répondant aux normes en vigueur, c'est-à-dire au système séparatif des eaux claires (pluviales) et des eaux usées.

Du côté de l'eau potable, il s'agit de raccorder l'approvisionnement de l'eau potable de la Ruelle du Village aux conduites existantes de la Rte Principale et de la Rte de Faoug au principe de maillage. Quant à la route il importe, d'une part, d'une remise en état après les travaux, et d'autre part, de corriger l'écoulement de l'eau pluie. Des photos de l'état des canalisations sont également présentées.

Coûts des diverses réalisations:

Conduite eau potable: Fr.138'240.00
Canalisation eaux usées: Fr.305'840.00
Route: Fr. 93'000.00

Le raccordement de chaque habitation à la route est aux frais de chaque propriétaire.

Financement:

Investissement net: Fr.537'080.00 Emprunt: à 2 % = Fr. 10'742.00

Amortissement:

à 4 % sur Fr. 444'080.- = Fr. 17'763.00 à 10% sur Fr. 93'000.- = Fr. 9'300.00 Total charge annuelle: Fr. 37'805.00

Le conseil communal prie l'assemblée de soutenir ce financement.

Questions:

Il n'y a pas de question, on passe au point suivant.

2.2 b) Fin du Mossard, terrain places de parc, financement

M. Alfred Rentsch présente cet objet et l'emplacement des parcelles concernées qui sont adjacentes au terrain communal sur lequel des places de parc seront prévues. Il s'agit des parcelles art. 407 et 408 d'une surface de d'environ 600 m2, au prix de CHF 50.00/m². Pourquoi un achat de terrain.

- Optimisation de la zone des places de parc
- Amélioration du chemin d'accès et de sortie
- Un droit de superficie avec une acquisition à long terme est trop onéreux
- Prix d'achat avantageux
- Possibilité de réunir toute la zone des places de parc en une seule parcelle.
- Accord de vente garantie par la propriétaire actuelle Mme Béatrice Schürch.

Plan de financement:

Art. 407 et 408 ~600 m² à CHF 50.00/m² CHF 30'000.00

Emprunt : 2% = CHF 600.00 Amortissement : CHF 0.00

Le conseil communal prie l'assemblée de soutenir ce crédit pour l'achat de ces deux parcelles Art. 407 et 408 au prix de CHF 30'000.00.

Questions:

Il n'y a pas de question, on passe au point suivant.

2.2 c) Accès à la déchetterie, financement

Mme Myriam Danthe présente cet objet dont le coût est de CHF 17'000.00. Sur la base d'un plan de situation affiché, elle donne les explications suivantes : Le souhait du Conseil communal est d'améliorer la visibilité et l'accès à notre déchetterie.

Il s'agirait d'élargir le contour de 2.90m de la route d'accès actuelle. Avec cette correction la sécurité serait sensiblement améliorée et le passage des camions (3 essieux) qui viennent débarrasser nos déchets serait assuré. Cette réalisation nécessite une emprise de terrain de 53m2 sur la parcelle 86 (propriété de la commune).

Financement:

Le Conseil communal invite l'assemblée à approuve cet objet.

Questions:

Il n'y a pas de question, on passe au point suivant.

2.2 d) STEP région de Morat, financement

M. Thierry Mauron présente cet objet. La STEP désire investir afin de renouveler les installations de pompes pour les boues primaires devenues usées ainsi que l'achat d'un chariot élévateur. Une majeure partie de l'investissement 2015 sera consacré à un crédit d'étude pour le projet de regroupement des STEP du Seeland. Une étude extra-cantonale sera réalisée afin de diminuer le nombre de sites dans la région. Le résultat de cette enquête propose un regroupement des STEP de Morat, de Chiètres, de Ins et Muntschemier sur le site de Morat/Montilier.

La STEP de Chiètres est fortement intéressée pour fusionner avec la STEP de Morat du fait que ses installations ne seront bientôt plus aux normes en vigueur. Un crédit de CHF 300'000.- a été approuvé.

Plan de financement

Notre participation : CHF 48'245.00 Amortissement : 15 % CHF 7'236.75 Emprunt Intérêts : 2 % CHF 964.90 Charge annuelle CHF 8'201.65

Le financement est prévu par un emprunt, si nécessaire. Le conseil communal recommande à l'assemblée d'approuver ce crédit d'investissement de CHF 48'245.00.

Questions:

Il n'y a pas de question, on passe au point suivant.

2.3 Rapport de la commission financière (CoFi)

Isabelle König lit le rapport en français. Roland Bollin en fait ensuite un résumé en allemand.

La CoFi soutient les 4 nouveaux investissements proposés. Elle note que le plan financier donne une base et illustre clairement les obligations financières à venir pur les associations, soit Region Due et l'hôpital de Meyriez. Les investissements à venir dans le domaine de l'eau, l'eau usée et les routes peuvent mieux être planifiés. La CoFi recommande à l'assemblée d'accepter les budgets de fonctionnement et des investissements tels que présentés.

Il n'y a pas de question ou de remarque, l'on passe donc aux votes.

2.4 Vote final des nouveaux investissements (a, b, c, d), du budget d'investissement et de fonctionnement

2.2 a) Ruelle du village, assainissement, CHF 537'080.00

Vota

Le projet d'investissement tel que présenté auparavant est accepté avec une majorité de 49 oui et 0 non.

2.2 b) Fin du Mossard, terrain places de parc, CHF 30'000.00

Vote:

Le projet d'investissement tel que présenté auparavant est accepté avec une majorité de 42 oui et 1 non.

2.2 c) Accès à la déchetterie, CHF 17'000.00

Résultat du vote:

Le projet d'investissement tel que présenté auparavant est accepté avec une majorité de 45 oui et 3 non.

2.2 d) STEP région Morat, CHF 48'245.00

Résultat du vote:

Le projet d'investissement tel que présenté auparavant est accepté avec une majorité de 46 oui et 0 non.

Budget d'investissement

Vote:

L'assemblée communale approuve avec 48 oui et 0 non le budget des investissements 2015 qui prévoit un investissement net de CHF 791'325.00.

Budget de fonctionnement

Vote:

L'assemblée communale approuve avec 48 oui et 0 non le budget de fonctionnement 2015 qui prévoit un déficit de CHF 70'671.00

2.5 Plan financier

Alfred Rentsch donne des explications sur le plan financier 2015-2020. Il ne va pas entrer en détail vu que le plan financier était publié dans le bulletin d'information. Le plan financier est un outil de travail pour le Conseil communal et la commission financière qui sert à la planification du développement financier et qui sert aussi à définir des projets qui pourraient se réaliser dans le long terme. Ceci afin qu'ils ne tombent pas dans l'oubli.

A côté des informations comptables techniques, le plan financier répond aussi à d'autres importantes questions sur le développement de la commune, comme par exemple

- Points sensibles sur l'aménagement
- Evolution de la population
- Points sensibles des aspects énergétiques
- Priorités logistiques pour l'eau et l'eau usée.

C'est pourquoi, il est important que le plan financier soit constamment mis à jour. Le Conseil communal va travailler dans le futur avec cet important instrument de travail. La commission financière sera régulièrement intégrée dans ce processus.

Les charges vont continuer d'augmenter notamment dans les domaines de la formation de la santé et des affaires sociales. Il est attendu d'importants investissements pour la commune.

Ainsi, la nouvelle caserne des pompiers, pour autant qu'elle soit acceptée aux urnes par le peuple, coûterait CHF 634'000 pour la commune. Dans le domaine de la STEP également, il est question d'un investissement global de CHF 20'000'000 qui doit être réparti sur les communes membres.

Ces chiffres ne sont pas encore dans le plan financier, vu que les détails sur les constructions de ne sont pas encore connus.

Questions:

Cédric Bigler demande quel est le coût total pour des futurs investissements pour les pompiers Région Due ?

Alfred Rentsch répond que ces coûts sont estimés à 7 millions.

3. Compte de trésorerie, approbation

Alfred Rentsch présente ce point.

Il arrive parfois que des liquidités font défaut pour des engagements à court terme.

Ce manque dans les liquidités est un fait saisonnal.

Suivant comment les rentrées des impôts se font, il y a des mois durant lesquels ils n'a pas de liquidités qui qui alimentent les comptes bancaires ou postaux. Afin d'éviter cet espace de temps de manque de liquidité, il est pratique pour l'administrateur des finances de pouvoir disposer d'un compte bancaire permettant de suppléer à ce manque de liquidité temporaire. Il n'y a pas de sens de faire une demande d'emprunt pour cette situation de courte durée. Le service des communes recommande aux communes de faire approuver par l'assemblée communale l'ouverture d'un tel type de compte avec une limite de crédit. Sur la base de notre somme au bilan et selon le calcul du service des communes, pour notre commune une limite maximale de CHF 750'000.00 serait autorisée.

Le Conseil communal demande à l'assemblée l'accord pour l'ouverture d'un compte de trésorerie avec une limite de CHF 500'000.00.

Questions:

Il n'y a pas de question, on passe au vote.

Vote

L'assemblée communale approuve avec 48 oui et 0 non l'ouverture d'un compte de trésorerie avec une limite de CHF 500'000.00.

4. Divers

Le Conseil communal a le plaisir de souhaiter la bienvenue à M. et Mme Paul et Susanne Wiederkehr, les nouveaux restaurateurs-tenanciers-aubergistes de l'auberge communale. Ils ont eu un excellent début d'exploitation et le Syndic leur souhaite une bonne continuation. M. et Mme Wiederkehr sont présentés à l'assemblée qui les applaudit.

La parole est donnée à l'assemblée.

M. Hans Tschirren revient sur le thème de la fusion. Lors de l'assemblée de décembre 2013, le Conseil communal avait reçu le mandat de négociations avec Morat pour une fusion. Il formule la demande afin que le Conseil communal prévoie un point à l'ordre du jour de la prochaine assemblée du printemps 2015 qui traite de l'orientation sur les démarches entreprises, du planning. Ce dernier point étant lié aussi au plan financier.

Eddy Werndli répond que des contacts sont en cours avec Morat et qu'il y aura une information au printemps prochain.

Alfred Rentsch tient à préciser que le plan financier n'a rien à voir avec le planning de la fusion. Le plan financier doit constamment être remis à jour et ce à chaque fois pour une période de 5 ans.

Plus personne ne demande la parole, le Syndic clôt cette assemblée à 21.25 heures et invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié. Il adresse ses remerciements à ses collègues du conseil communal ainsi qu'au personnel communal et à toutes les personnes qui œuvrent pour la commune.

Le Syndic: Eddy Werndli Le secrétaire : Hervé Mory